Rôle des cadres de concertation multipartite et interscalaire dans la gouvernance responsable de l'eau souterraine en zone rurale

Cas du Comité Local de l'Eau dans la zone des Niayes au Sénégal

Mor Ndoye DIOP

Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches en Sciences Sociales (LIRSS),
Université Alioune Diop, Bambey Sénégal

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.10050

Résumé : Cette recherche explore le rôle des cadres de concertation dans la mise en place d'une gouvernance responsable de l'eau souterraine en contexte rural, à partir d'un cadre de concertation intercommunal, le Comité Locale de l'Eau (CLE), abrité par les communes de Diender, Cayar et Keur Moussa dans la zone des Niayes au Sénégal. Elle vise à comprendre comment ce dispositif participe à la transformation des pratiques de gouvernance par le biais de processus de concertation multi-acteurs, en se référant à la théorie des parties prenantes. L'étude est fondée sur une méthodologie mixte et réalisée au sein des communes de Diender, Cayar et Keur Moussa. Elle montre que le CLE constitue un espace de médiation où s'articulent les logiques étatiques descendantes, les dynamiques locales ascendantes et les influences transversales des usagers de l'eau. De la perception des usagers, l'efficacité de ce cadre repose sur trois piliers : sa légitimité institutionnelle et son ancrage local, les processus d'apprentissage collectif à l'œuvre et de gestion des conflits, ainsi que l'adaptation des mécanismes étatiques de gestion de l'eau souterraine aux spécificités locales. Il permet de réduire les asymétries de pouvoir entre les usagers, de favoriser une gouvernance partagée de la ressource et d'élaborer des règles acceptées collectivement, contribuant ainsi à passer d'une gestion fragmentée à une gouvernance collective et responsable de l'eau souterraine. En proposant un modèle intégrateur des facteurs d'efficacité du CLE, cette recherche émet des recommandations à destination des décideurs publics pour concevoir et conduire une démarche de gouvernance responsable adaptée aux enjeux hydriques des zones rurales.

Mots-clés : Gouvernance responsable, Eau souterraine, Cadre de concertation, Ressource commune, Développement durable.

Role of multi-stakeholder and multi-level consultation frameworks in responsible groundwater governance in rural areas : the case of the Local Water Committee in the Niayes region of Senegal

Abstract: Role of multi-stakeholder and multi-level consultation frameworks in responsible groundwater governance in rural areas: the case of the Local Water Committee in the Niayes region of Senegal

This research explores the role of consultation frameworks in establishing responsible groundwater governance in rural areas, based on an inter-municipal consultation framework, the Local Water Committee (CLE), hosted by the municipalities of Diender, Cayar, and Keur Moussa in the Niayes region of Senegal. It aims to understand how this mechanism contributes to the transformation of governance practices through multi-stakeholder consultation processes, with reference to stakeholder theory. The study is based on a mixed methodology and was carried out in the municipalities of Diender, Cayar, and Keur Moussa. It shows that the CLE constitutes a space for mediation where top-down state logic, bottom-up local dynamics, and the cross-cutting influences of water users come together. From the users' perspective, the effectiveness of this framework rests on three pillars: its institutional legitimacy and local roots, the collective learning and conflict management processes at work, and the adaptation of state groundwater management mechanisms to local specificities. It helps reduce power imbalances between users, promotes shared governance of the resource, and develops collectively accepted rules, thereby contributing to a shift from fragmented management to collective and responsible groundwater governance. By proposing an integrative model of CLE effectiveness factors, this research makes recommendations to public decision-makers for designing and implementing a responsible governance approach adapted to the water challenges of rural areas.

Keywords : Responsible governance, Groundwater, Consultation framework, Shared resource, Sustainable development

Introduction

Dans le contexte particulier des ressources naturelles en eau, l'idée d'une gouvernance responsable s'est matérialisée autour du principe de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles en Eau (GIRE) en 1992 lors du sommet de Rio. Cette stratégie encourage une administration concertée de l'eau dans le but d'optimiser le bien-être socio-économique sans mettre en péril la durabilité des écosystèmes (PME[1], 2000) et plus largement des terres et des autres ressources. Toutefois, la mise en œuvre pratique de cette stratégie rencontre fréquemment des obstacles politiques et institutionnels, surtout dans les contextes de vulnérabilité étatique et de pluralisme normatif à l'instar des pays en voie de développement.

Les cadres de concertation multipartite et interscalaire sont présentés comme des solutions idoines pour palier à ces obstacles. Ils font référence aux espaces où se construisent, *via* des processus délibératifs, des compromis ancrés entre connaissances spécialisées et profanes, tout en tenant compte des intérêts divergents (Bovais, 2014). L'aspect multipartite assure l'intégration des divers groupes d'acteurs concernés par la gestion de la ressources (autorités publiques, organisation de la société civile, usagers). La dimension interscalaire garantit la liaison entre les différentes échelles décisionnelles, du local au global, permettant ainsi de transcender les méthodes éclatées qui ont longtemps défini la gestion des ressources naturelles (Anton, 2018 ; Baron & Tidjani Alou, 2011a).

Au Sénégal, la mise en place de ce type de cadres de concertation fait partie du processus de décentralisation lancé depuis les années 1990 qui vise à transférer graduellement les compétences relatives à la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales. Ils sont une recommandation du GIRE. Ils s'avèrent d'autant plus pertinent dans un contexte de superpositions des systèmes de gouvernance traditionnels, ancrés dans les pratiques communautaires locales, et des approches institutionnelles modernes, promues par l'État et les partenaires internationaux.

[1] Partenariat Mondial pour l'Eau

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

Si l'intérêt de tels cadres n'est plus à démontrer pour la gestion des ressources naturelles, notamment communes[2], leur capacité à influencer véritablement les pratiques de gouvernance de ces ressources suscitent encore des interrogations (Perez & Sylva, 2014 ; Touré, 2018). Le terrain d'étude se situe dans les Niayes, plus particulièrement dans les communes de Diender, Cayar et Keur Moussa. Il se caractérise par un écosystème exposé à de nombreuses menaces et confronté à d'importants défis environnementaux et socio-économiques. Cette zone[3] fournit l'essentiel des produits horticoles et fruiticoles consommés au Sénégal avec une contribution de plus de 60 % des récoltes nationales de légumes. Cette région est réputée pour la culture de l'oignon, de la pomme de terre, de la carotte et du chou. Les régions de Thiès et Dakar, quant à elles, représentent environ 10 à 15 % de la production fruitière nationale. La réalisation de telles activités dépend principalement des ressources en eau, notamment souterraine. Cependant, la compétition entre acteurs et usagers notamment entre petits exploitants, populations locales, industriels et agro-business, en plus de l'étalement urbain et les effets du changement climatique accentuent les pressions sur la ressource, le niveau des nappes et intensifient la surexploitation. L'augmentation et les différentes formes d'utilisations de l'eau souterraine sur ce territoire renforcent les risques de conflits entre usagers et d'où la nécessité de créer des espaces de dialogue pour établir des consensus, essentielles à la préservation de l'écosystème des Niayes. En 2018, un Comité Local de l'Eau (CLE) a été établi pour faciliter la gestion de l'eau souterraine à la suite d'une installation de forages destinés à alimenter la ville de Dakar et sa banlieue en eau potable.

Cette recherche vise, à comprendre comment ce cadre participe à la transformation des pratiques de gouvernance de l'eau souterraine par le biais de processus de concertation multi-acteurs.

Plus spécifiquement, l'étude s'attache à décrire les modalités de fonctionnement et les dynamiques internes du CLE, d'une part, à mettre en exergue ses effets sur les pratiques de gouvernance de l'eau souterraine, d'autre part.

Dans un premier temps, nous clarifions et présentons une revue de la littérature sur le rôle et les effets des cadres de concertation dans la gouvernance responsable de ressources naturelles.

1 Rôle des cadres de concertation multipartite et interscalaire dans la gouvernance responsable de l'eau souterraine

Dans cette étude, nous adoptons une perspective de la gouvernance responsable qui met l'accent sur l'engagement réel des parties prenantes au centre du processus et en soulevons les défis à relever pour sa mise en œuvre (I.1). Un état de l'art sur le rôle des cadres de concertation multipartite et interscalaire et leur efficacité dans le processus d'une gouvernance responsable de l'eau est ensuite présenté (I.2).

[2]partagées et utilisées par plusieurs personnes et dont utilisation par l'une peut affecter la disponibilité et la qualité pour les autres (Ostrom, 2010),

[3]https://www.agroalimentaire.sn/filierefruitsetlegumes/

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

1.1 État de l'art sur le rôle des cadres de concertation multipartite et interscalaire

Initialement formulée par Freeman (1984) dans le cadre de la gestion stratégique des entreprises, la théorie des parties prenantes a progressivement été élargie pour s'appliquer à la gouvernance des ressources naturelles (Pérez & Silva, 2014). Sa thèse selon laquelle une organisation doit considérer les intérêts des groupes susceptibles d'influencer ou être influencés par ses opérations, trouve un écho spécifique dans le secteur environnemental où les dépendances entre acteurs et écosystèmes sont nombreuses et compliquées.

Cependant, lorsque cette théorie est appliquée à la gestion de ressources naturelles communes, elle soulève trois défis. Le premier aborde l'identification des parties prenantes légitimes dans un contexte où la ressource est commune (Ostrom, 2010). Dans ce cas de figure, il est difficile d'établir des frontières administratives ou sociales pour gérer les droits d'accès et de partage de la ressource. Le deuxième défis concerne les modalités d'intervention des parties prenantes dans le processus décisionnel souvent caractérisés par d'importantes disparités de pouvoir et de compétences (Lockwood & al., 2010). Ces enjeux sont particulièrement prononcés en ce qui concerne l'eau souterraine, dont la nature invisible et diffuse rend difficile l'identification des usagers légitimes et la régulation de son utilisation. Le troisième défi porte sur la diversité des échelons décisionnels dans le processus de gouvernance des ressources naturelles communes : du local[4] au global[5] engendre des difficultés d'articulation que la théorie des parties prenantes, dans sa version originale, a du mal à résoudre.

Pour faire face à ces défis, nous soutenons à l'instar de Pérez et Sylva (2014) que les cadres de concertation multipartite et interscalaire offrent une solution pertinente. Ces cadres font référence aux mécanismes institutionnalisés qui favorisent le dialogue participatif et inclusif, la négociation et la prise de décision collective entre divers acteurs concernés par la même ressource (Barnaud & al., 2017). L'aspect multipartite assure l'intégration des divers groupes d'acteurs (autorités publiques, organisation de la société civile, usagers). La dimension interscalaire garantit la liaison entre les différentes échelles décisionnelles, du local au global, permettant ainsi de transcender les méthodes éclatées qui ont longtemps défini la gestion des ressources naturelles (Anton, 2018 ; Baron & Tidjani Alou, 2011a).

Les aspects multipartites et interscalaires des cadres de concertation se retrouvent dans les fora ou organisations hybrides de Bovais (2014) en tant qu'espaces où se construisent, *via* des processus délibératifs, des compromis solidement ancrés entre connaissances spécialisées et profanes, tout en tenant compte des intérêts divergents. Ils s'alignent aussi sur les recherches d'Oström (2010) concernant la gouvernance polycentrique des ressources communes, admettant le besoin de structures institutionnelles à plusieurs niveaux adaptées à la complexité des systèmes socio-écologiques.

Ils ont pour avantage d'empêcher la fragmentation institutionnelle des compétences dans la mise en pratique des politiques publiques (Dewulf & al., 2011 ; Teisman & Edelenbos, 2011).

[4] Ici on parle des usagers de l'eau ou de l'ensemble des acteurs.
[5] Politiques nationales, accords internationaux, etc.

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

Baron & Maillefert (2011) mettent l'accent sur l'importance d'une gestion responsable de l'eau souterraine qui requiert des structures institutionnelles ajustées aux contextes locaux et aptes à incorporer la diversité des systèmes normatifs. Sous cet angle, la gouvernance responsable des aquifères nécessite non seulement des aspects techniques et des sciences de l'eau, mais aussi l'intégration des dimensions socio-culturelles et politiques des zones concernées (Faysse & Petit, 2012).

1.2 Efficacité des cadres de concertation dans le processus d'une gouvernance responsable de l'eau

Pour Anton (2018, p. 57) la concertation constitue « *une démarche de gestion susceptible d'intervenir en appui de la conduite du changement et/ou de la gestion de projet. Elle vise à éclairer les processus de décision en rendant explicites, visibles les points de convergence mais aussi les tensions et contradictions dans la construction d'un projet* ». Dans le cadre d'accès et de partage de ressources naturelles, les acteurs qui n'ont qu'un droit de jouissance, semblent disposer d'espaces d'autonomie et cherchent à acquérir ou à maintenir un pouvoir d'influence sur les décisions. Limitée cela afin de les contraindre nécessite la promotion et l'instauration d'outils adoptant une démarche participative avec la prise en compte des jeux de pouvoir (Martinet, 2014). Ces outils sont communément appelés : « cadre de concertation ». Par cadre de concertation, on entend un processus qui permet d'associer à la fois des acteurs avec leurs motivations et leurs préférences, des projets et des ressources, dans une logique d'écosystème et en suivant une politique cohérente (Chabaud & Maurand-Valet, 2016). Il est alors un espace de référence (Chabaud & Maurand-Valet, 2016) où « *se nouent des articulations entre logiques sociales de territoire et dispositif étatique national* »_ (Delville & Hochet, 2005), cité par Leyronas & al. (2017). Il contribue à améliorer l'efficacité et la cohérence de l'action tout en reconnaissant l'importance collective de celle-ci. Il peut provoquer des incitations à éviter le gaspillage, contribuer à une réallocation efficiente de la ressource et sécuriser des droits d'accès aux différents usagers. Même si les enjeux individuels diffèrent, les acteurs se rassemblent autour de l'intérêt collectif. L'objectif de la concertation, dans le processus de validation monographique communale, est d'unir sur un même natte tous les acteurs locaux afin de créer et partager une vision collective de leur territoire. La planification des actions en vue d'une gestion commune et la définition d'une vision pérenne sont facilitées par une concertation impliquant toutes les parties prenantes. Cela permet de prendre en compte les préoccupations individuelles, d'encourager une considération collective de la ressource commune et de légitimer les actions mises en œuvre.

En Afrique de l'Ouest, ces cadres se sont développés à partir des années 1990 et multipliés à partir des années 2000, portés par les politiques de décentralisation et les intervenants des bailleurs internationaux promouvant les principes de « bonne gouvernance » (Baron & Maillefert, 2011). Plusieurs typologies ont été proposées pour caractériser ces cadres de concertation, notamment celle de Touré[6] (2011) qui les distingue selon leur degré de formalisation, leur composition et leur niveau d'autorité

[6]Une dénominations sous diverses formes : codes locaux, codes de conduite, règlement intérieur de terroir, règles de gestion, protocole d'accord, contrats de gestion, chartes de territoire, plan de gestion, plan d'aménagement et de gestion, schémas pastoraux et plan d'aménagement local.

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

dans les processus décisionnels. Nous retenons de ces travaux qu'un cadre de concertation est efficace lorsqu'il fait l'objet de négociation. A défaut, celui-ci se confrontent à des difficultés d'application attribuables à un manque de légitimité, de moyens, de suivi-accompagnement et d'appropriation en amont, pendant et en aval de sa mise en place. Dans le contexte sénégalais Baron & Tidjani Alou, (2011b) en s'appuyant sur les travaux de Diop & Dia (2011) observent d'ailleurs que ces instances peuvent parfois servir de vitrines démocratiques sans réellement transformer les rapports de force préexistants.

Au Sénégal, le code des collectivités territoriales précise que le conseil municipal à la possibilité de constituer des commissions ou des cadres de concertations afin d'examiner les questions relevant de ses compétences. Ces cadres jouent un rôle consultatif et ne peut en aucun cas remplacer le conseil municipal dont les attributions et les modalités d'opérations sont définies par la loi. Ils éclairent les décisions futures du conseil municipal dans son travail de rassemblement d'informations et d'implication des communautés pour l'amélioration de leur environnement de vie. Les études réalisées dans le domaine de la gestion de l'eau soulignent toute l'insuffisance des mécanismes de coordination entre les usagers (maraichers, industries, collectivités) et les problématiques de pollution liées à l'utilisation intensive de l'eau et d'intrants agricoles. Cependant, peu d'études ont spécifiquement examiné le fonctionnement et l'impact des cadres de concertation intercommunaux sur la gouvernance des eaux souterraines, lacune que la présente recherche ambitionne de combler.

2 Méthodologie

Cette recherche adopte une stratégie d'étude de cas unique (Yin, 2018) centrée sur le plan intercommunal de gestion des eaux souterraines dans la zone des Niayes. Elle mobilise une démarche mixte permettant d'appréhender le phénomène étudié dans sa complexité et son contexte tout en vérifiant certaines régularités observées.

La zone des Niayes[7] est une bande qui s'étire sur une longueur de 180 km et une largeur comprise entre 5 et 30 km à l'intérieur des terres. Elle fait partie de l'une des six zones éco géographiques du Sénégal et est composée de quatre régions administratives à savoir Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis. Elle bénéficie d'un important réseau de nappes profondes. Dans la zone sud des Niayes, contexte de l'étude, l'activité principale des populations locales est l'agriculture maraichère. Comparé aux autres activités présentes dans la zone, cette activité consomme énormément d'eau, surtout des nappes souterraines avec un type d'irrigation traditionnelle. Avec la raréfaction de la ressource, conjuguée au changement climatique, les usagers locaux de l'eau font recours de plus en plus aux méthodes sophistiquées pour extraire l'eau souterraine. De l'autre côté, ces communautés locales sont côtoyées par des agrobusiness développant des activités agricoles intensives. Par ailleurs, la zone domestique, abrite d'autres usagers de l'eau. Il s'agit des industriels qui s'activent dans le domaine de l'extraction minière, principalement.

[7] https://idrc-crdi.ca/sites/default/files/openebooks/265-1/index.html\#page_1

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

L'étude a été menée dans trois (03) communes de cette zone des Niayes (Cayar, Diender et Keur Moussa) participant à un cadre de concertation intercommunal sur la gestion des ressources naturelles. Ce mécanisme dénommé CLE, regroupe des acteurs et représentants d'usagers concernés par la gestion de l'eau.

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion de participer à dix (10) réunions du cadre de concertation et à d'autres rencontres organisées par les OP[8], permettant d'analyser in situ les dynamiques d'interactions, les rapports de pouvoir et les mécanismes de négociation et de prise de décision au sein du CLE mais aussi d'en dehors, dans le cadre d'autres espaces abordant les questions de l'accès et du partage de l'eau souterraine.

La collecte des données a reposé sur une triangulation méthodologique. Elle inclut des entretiens semi-directifs approfondis de trente (30) minutes chacun avec dix (10) des membres du CLE du 31 mai au 1er juin 2025. Ces entretiens ont permis de connaître leur perception des enjeux liés aux eaux souterraines, leurs conditions de participation au cadre de concertation et à ses processus décisionnels ainsi que leur avis sur les relations qu'entretiennent les usagers entre eux. Elle est complétée par une observation participante.

Pour les questionnaires administrés aux producteurs, la période de collecte était du 27 au 30 mai 2025 avec une durée moyenne de quarante-cinq (45) minutes par questionnaire.

La méthodologie s'appuie également sur une analyse documentaire comprenant plusieurs procès-verbaux de réunions, les plans d'action du cadre de concertation, ainsi que les documents de politiques nationaux relatifs à la gestion des eaux et à la décentralisation au Sénégal. L'échantillonnage des participants a suivi une logique raisonnée visant à couvrir la diversité des parties prenantes impliquées dans les cadres de concertation. Les producteurs ont été les principaux points d'accès à cette enquête. Pour une analyse complète et nuancée du rôle du CLE dans la gouvernance des eaux souterraines dans les Niayes, notre étude s'appuie sur un échantillonnage diversifié et stratégiquement sélectionné.

La répartition s'établit comme suit :

- Élus locaux : 2 personnes
- Techniciens d'organisations non gouvernementales (ONG) : 5 personnes
- Leaders d'organisation paysannes : 2 personnes
- Autorités coutumières et religieuses : 1 personne
- Producteurs : 210 personnes

[8]Organisations Paysannes/de Producteurs

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

À l'issue de la collecte, un processus de validation et de tri des questionnaires a été effectué selon les critères de complétude[9], de cohérence[10], et de la qualité[11] des réponses.

Ce processus de contrôle qualité a permis d'assurer la fiabilité et la validité des données analysées. Après toilettage des données récoltées (Cf. Tableau 1), la taille de l'échantillon retenue est de 188 questionnaires sur les 220 collectés soit un taux de 85,5 %.

La diversité des profils professionnels et des expériences au sein de l'échantillon constitue un critère méthodologique essentiel pour capturer un large éventail de perceptions, de pratiques et d'expériences relatives au rôle du cadre de concertation par rapport à la gestion de l'eau souterraine.

L'échantillonnage couvre aussi différents niveaux d'intervention dans le cadre de concertation locale, incluant les producteurs, les membres du CLE et les responsables et leaders d'organisations.

Cette stratification permet afin de garantir une compréhension complète des interactions avec les mécanismes de gouvernance de l'eau souterraine et des enjeux associés à cette ressource.

La distribution de l'échantillon par commune est représentée dans le tableau 1.

Tab. 1 : Répartition de l'échantillon par commune. Source : Auteur, 2025

Communes	**Questionnaires administrés**	**Questionnaires exploités**
Cayar	74	65
Diender	74	59
Keur Moussa	72	64
Total	**220**	**188**

Les entretiens ont tous été enregistrés et retranscrits manuellement du wolof au français sous Word. Le processus analytique des données de discours a comporté deux niveaux. Un codage ouvert a permis d'identifier les unités de sens relatives aux enjeux influençant la gouvernance des eaux souterraines, aux modalités de fonctionnement des cadres de concertations et aux interactions entre acteurs. Les résultats ont été confrontés à ceux de l'analyse documentaire et aux notes prises durant les séances d'observations participantes.

Les données quantitatives ont fait l'objet d'un traitement par SPSS. Les variables sont choisies à l'aide du test de dépendance et du test de comparaison des moyennes. Dans le test de dépendance, l'effet recherché est de valider l'hypothèse selon laquelle les variables sont liées à la décision de contribuer à la gouvernance responsable de l'eau souterraine (si la P-value est inférieure à 5%). Après ce test de dépendance, nous avons

[9] Élimination des questionnaires présentant plus de 30% de non-réponses aux questions essentiels

[10] Vérification de la concordance entre les réponses et exclusion des questionnaires présentant des contradictions majeurs.

[11] Écartement des questionnaires comportant des réponses manifestant fantaisistes, illisibles ou systématiquement hors sujet.

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

fait le test de comparaison des moyennes pour conclure que la variable choisie influe sur la gouvernance de l'eau souterraine (à condition que la statistique associée soit supérieure à 1,96). Puis, la Figure 1 suivant présente le design de recherche retenu avec les dimensions de confiance, institutionnelle et de participation pour une gouvernance responsable des eaux souterraines.

Ainsi l'approche mixte nous a permis de comprendre le mode de fonctionnement du CLE et sa dynamique interne tout en vérifiant l'influence de variables sur son efficacité.

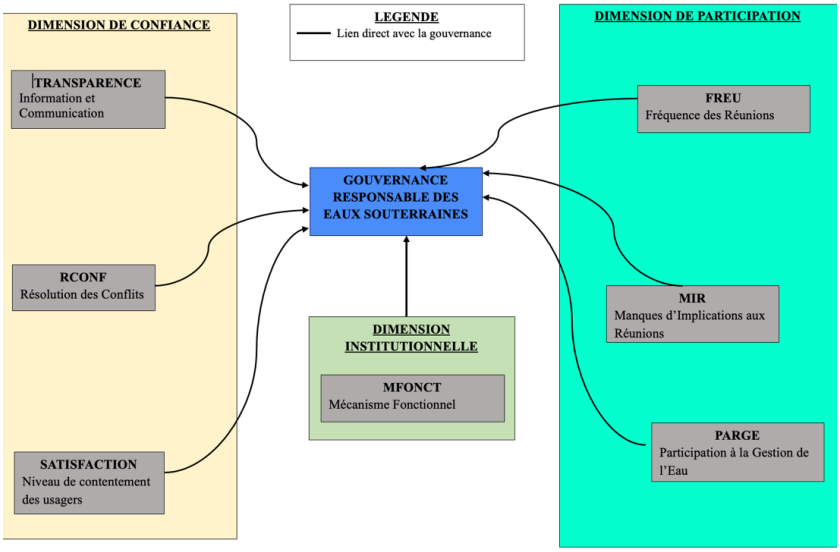


Fig. 1 : Gouvernance responsable des eaux souterraines. Source : Auteur, 2025

3 Résultats

L'analyse des données documentaires, associée à l'observation participante (10) et aux entretiens semi-directifs (10), révèle que le processus d'établissement et de fonctionnement du CLE, a été marqué par diverses étapes. D'abord, à la suite des installations d'une batterie forages par l'État du Sénégal à travers le PUDC[12], les organisations de développement intervenant dans les trois communes ont réalisé une étude[13] en 2022. Cette étude a montré que les eaux annuellement pompées sont 51% exportées vers Dakar et sa banlieue, 68% consommées par les agrobusiness et 59 % par l'agriculture familiale respectivement dans les communes de Diender, Cayar et Keur Moussa, arrondissement de Keur Moussa.

Les documents montrent aussi qu'une forte recommandation a été formulée : la mise en place d'un comité de gestion intégrée des ressources en eau dans l'arrondissement

[12]Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire, programme qui a installé 14 forages en 2018 pour alimenter Dakar et sa banlieue de l'eau de consommation,.

[13]Élaboration d'un Diagrammes des Fux d'Eau (WFD) des communes de Diender, Cayar et Keur Moussa (Water Flow Diagram (WFD), en anglais)

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

de Keur Moussa. Il a été mis en place sous la présidence de l'adjoint du sous-Préfet de l'arrondissement de Keur Moussa, le 12 juillet 2023.

L'installation de ce comité a été encouragé par les ONG et les Organisations paysannes intervenant dans la zone et en parfaite adéquation avec les attentes des collectivités territoriales. Des sous-cadres à raison d'un par commune ont également été mis en place. Ils regroupent des personnes ressources, des représentants des groupements de femmes, de jeunes, etc. Ils sont chargés d'exécuter les actions concertées de la feuille de route du comité intercommunal. Pour son fonctionnement, une présidence a été définie. Elle revient à la collectivité territoriale de Diender qui est la plus exposée. Le secrétariat et son adjoint sont assurés et occupés par les organisations paysannes de la zone.

Cependant, le secrétariat permanent, assuré par un représentant d'une OP, constitue l'épine dorsale administrative du CLE. Les entretiens révèlent que cette fonction dépasse largement les attributions formelles de coordination logistique pour englober un rôle de médiation technique et de facilitation des échanges entre parties prenantes. Cependant, cette centralisation des fonctions de secrétariat soulève des questions de neutralité institutionnelle, certains interviewés percevant une influence excessive de l'administration sur l'orientation des débats. Concernant les réalisations concrètes, le bilan révèle un contraste entre les ambitions initiales et les résultats tangibles. Les principales réalisations portent sur la facilitation de l'accès à l'information technique pour les usagers. Cependant, l'accessibilité de l'eau dans la zone est conçue dans le tableau suivant :

Tab. 2 : Répartition de l'accès à l'eau par commune. Source : Auteur et Données des enquêtes, 2025

Communes	Douce et accessible	Manque[14] d'eau	Total général
Cayar	27	38	65
Diender	10	49	59
Keur Moussa	40	24	64
Total général	77	111	188

Les entretiens révèlent une prise de conscience généralisée (59,04%) mais différenciée selon les producteurs et les communes concernant la fragilité des ressources souterraines. Les producteurs expriment une préoccupation croissante face à la baisse des nappes et à l'inaccessibilité de l'eau, perceptible durant les épisodes de la saison sèche.

Les représentants des collectivités territoriales manifestent une sensibilité particulière aux enjeux de qualité, influencée par les épisodes de pollution diffuse dans la zone par les producteurs et les industriels et l'implantation de nouvelles activités potentiellement polluantes.

Cependant, les résultats de l'étude qualitative révèlent que les membres du CLE sont bien représentatifs des usagers de l'eau souterraine et que leurs niveaux d'engagement

[14]On appelle par manque d'eau ici toute eau improductive (salée, non consommables, etc.)

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

est hétérogènes. En effet, les acteurs directement concernés (producteurs, communauté locale, etc.) s'engagent activement, tandis que d'autres (industriels, agrobusiness, etc.) restent méfiants. Le CLE bien que reconnu parce qu'il respecte les règles institutionnelles, est parfois affaibli par des obstacles structurels : le manque d'information, l'absence d'objectifs communs et un engagement fluctuant.

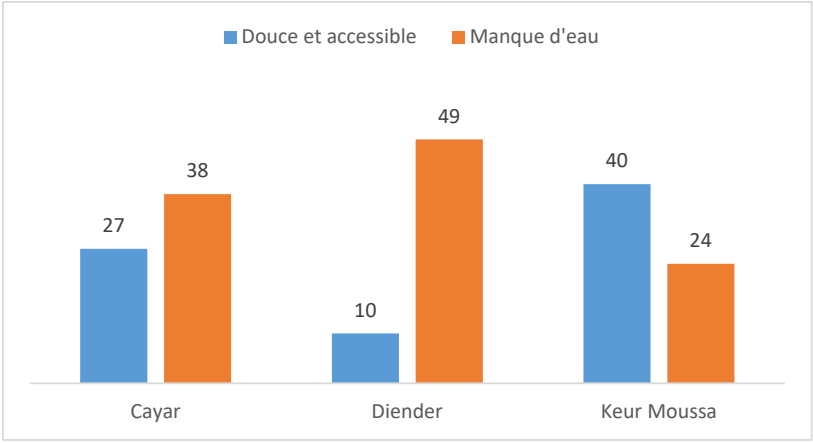


Fig. 2 : Situation de l'accessibilité de l'eau souterraine dans la zone d'étude. Source : Auteur et Données des enquêtes, 2025

S'agissant des résultats de l'étude quantitative, une analyse plus fine de l'échantillon montre un déséquilibre important dans les trois communes entre les femmes et les hommes (93%), comme l'indique le tableau 3.

Tab. 3 : Répartition par âge, par sexe et par commune de la population enquêtées. Source : Auteur, 2025 et données des enquêtes *via* SPSS.

Commune	HOMME	FEMME	Total
Cayar	61	4	65
Diender	57	2	59
Keur Moussa	57	7	64
Total	**175**	**13**	**188**

Les résultats de la régression logistique (Tableau 4) montrent que certaines variables influencent significativement la probabilité d'une gouvernance responsable de l'eau souterraine perçue comme efficace.

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

Tab. 4 : Analyse économétrique des facteurs d'influence de la gouvernance. Source : Auteur et données des enquêtes *via* SPSS, 2025.

Variables	Coefficients	Erreur Std	Z	P>|z|	[95% Conf. Interval]
Implication _reunion	-0.5363	0.2507	-2.14	0.032	[-1.0276, -0.0450]
Transparence	0.2875	0.0938	3.07	0.002	[0.1037, 0.4713]
Frequence	-0.1619	0.1875	-0.86	0.388	[-0.5295, 0.2056]
Mecanisme_fonctionnel	1.9981	0.7725	2.59	0.010	[0.4841, 3.5121]
Resolution_conflit	1.8142	0.5342	3.40	0.001	[0.7673, 2.8612]
Participation_gestion_eau	1.0934	0.6297	1.74	0.082	[-0.1408, 2.3276]
Satisfaction	0.1748	0.1208	1.45	0.148	[-0.0619, 0.4115]
_cons	-8.6082	3.2202	-2.67	0.008	[-14.9198, -2.2967]

Notamment, le manque d'implication et la fréquence dans les réunions ont un effet négatif significatif (β = -0.536 ; p < 0.05), ce qui indique que plus les acteurs se désengagent des réunions, moins ils perçoivent la gouvernance comme efficiente.

À l'inverse, la transparence ($\beta = 0.287$; p < 0.01), l'existence de mécanismes fonctionnels ($\beta = 1.998$; p < 0.01) et la capacité de résolution des conflits ($\beta = 1.814$; p < 0.001) ont un effet positif significatif, soulignant leur rôle central dans l'amélioration de la gouvernance responsable.

Les résultats quantitatifs notamment le mécanisme et la participation aux réunions par commune montrent des disparités significatives entre les communes, avec des implications importantes pour la gouvernance locale de l'eau et la gestion des conflits.

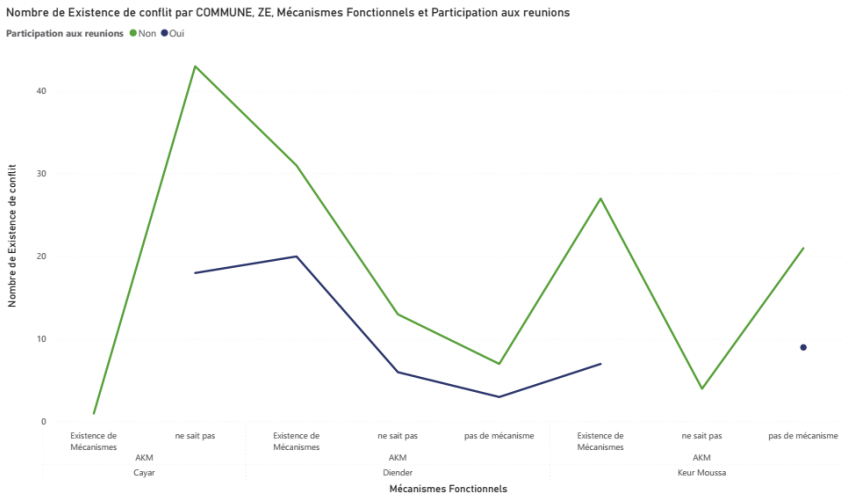


Fig. 3 : Mécanisme fonctionnel et la participation des populations dans la zone d'Étude (AKM ou ZE). Source : Auteur et Données des enquêtes, 2025

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

La figure 3 montre que la commune de Cayar présente la situation la plus préoccupante des 3 trois communes, caractérisée par un taux de méconnaissance de plus 95% des répondants.

Ainsi la corrélation entre non-participation aux réunions et méconnaissance des mécanismes est particulièrement marquée à Cayar avec une incertitude dominante (61 réponses ‘’ne sait pas”, 43 et 18 réponses de non-participation et de participations aux réunions respectivement).

Cependant, même les participants aux réunions manifestent une incertitude importante, suggérant des problèmes structurels dans la communication et la visibilité des mécanismes.

La commune de Diender se distingue comme la commune avec un niveau de connaissance et de reconnaissance des mécanismes fonctionnels le plus élevés : 51 contre 19 réponses « ne sait pas » et 10 cas d’absence de mécanismes rapportés. Elle se traduit par la distribution équilibrée entre participants et non participants dans la reconnaissance des mécanismes suggère une bonne diffusion de l’information et une appropriation communautaire réussie des dispositifs mis en place.

Pour Keur Moussa, le cas présente un profil avec une polarisation nette entre reconnaissance (34) et absence des mécanismes (30) et 4 réponses « ne sait pas ».

La faible incertitude contraste avec la situation de Cayar mais la forte proportion de réponses signalant l’absence de mécanismes nécessite une attention particulière.

Globalement les participants présentent une meilleure connaissance des mécanismes, avec moins de réponses « ne sait pas ». Cette tendance confirme l’importance de la participation comme vecteur d’information.

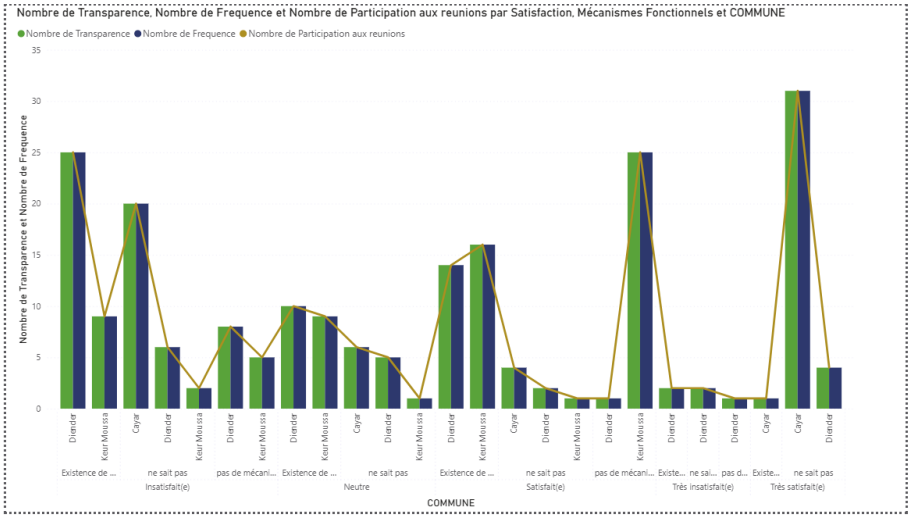


Fig. 4 : La gouvernance responsable de l’eau, la transparence, la fréquence, la satisfaction par mécanisme fonctionnel et par Commune. Source : Auteur et Données des enquêtes, 2025

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

Les résultats de la satisfaction des producteur.trice.s, comme le stipule la figure 4, vis-à-vis du mécanisme de gouvernance responsable de l'eau, révèle des paradoxes importants, notamment à Cayar où une forte satisfaction coexiste avec une méconnaissance des mécanismes, et à Keur Moussa où l'absence de mécanisme génère une satisfaction élevée. Dans la commune de Cayar, la distribution de la satisfaction se présente comme suit : 32 producteur.trice.s « très satisfait » dont 31 déclarent ne pas connaitre l'existence de mécanisme. Cette situation suggère :

- Une satisfaction basée sur d'autres facteurs que le mécanisme formel.
- Une possible confusion entre satisfaction générale et satisfaction du mécanisme,
- L'influence d'autres mécanismes informels ou traditionnels non identifié dans l'enquête

A Diender, la distribution de la satisfaction se présente ainsi :

Tab. 5 : Diender Niveau de satisfaction par rapport à l'Existence de mécanismes de gouvernance responsable des eaux souterraines. Source : Auteur et Données des enquêtes, 2025

Niveau de satisfaction	Avec mécanisme	Sans mécanisme	Ne sait pas	Total
Très insatisfait(e)	2	1	2	5
Insatisfait(e)	25	8	6	39
Neutre	10	0	5	15
Satisfait(e)	14	1	2	17
Très satisfait(e)	0	0	4	4

La logique de Diender réside dans le fait que cette commune suit le pattern théorique attendu (mécanisme = satisfaction), contrairement aux deux autres communes. Les données confirment une corrélation positive entre l'existence du mécanisme et la satisfaction (27,5%) ayant accès au mécanisme se déclarent satisfaits. Cependant, cette logique relationnelle s'accompagne d'un paradoxe majeur puisque 55% des répondants (44 sur 80, incluant 39 insatisfaits et 5 très insatisfaits) expriment leur insatisfaction malgré la présence confirmée du CLE participative dans 63,8% des cas. La satisfaction demeure modérée avec seulement 17 répondants satisfaits sur l'ensemble de l'échantillon, dont 82,4% (14 personnes bénéficient effectivement de mécanismes existants).

Cette distribution suggère que si l'existence du mécanisme constitue une condition nécessaire à la satisfaction, elle n'en est pas une condition suffisante, pointant vers des problèmes potentiels de qualité, d'efficacité ou d'adéquation entre les attentes citoyennes et les prestations réelles du dispositif participatif mis en place.

Sur la base de ces résultats, la gouvernance responsable de l'eau souterraine repose sur le fonctionnement opérationnel du cadre.

La distribution de la satisfaction dans la commune de Keur Moussa se résume dans le tableau 6 ci-dessous.

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

Tab. 6 : Keur Moussa Niveau de satisfaction par rapport à l'Existence du mécanisme de gouvernance responsable des eaux souterraines. Source : Auteur et Données des enquêtes, 2025

Niveau de satisfaction	Avec mécanisme	Sans mécanisme	Ne sait pas	Total
Insatisfait(e)	9	5	2	16
Neutre	9	0	1	10
Satisfait(e)	16	25	1	42

Le cas de Keur Moussa présente un paradoxe remarquable qui remet en question les postulats conventionnels de la gouvernance participative : 83,3% des répondants sans mécanisme formel (25 sur 30) se déclarent satisfaits, soit un taux nettement supérieur aux 47% de satisfaction observés chez ceux qui disposent du mécanisme alternatif ou informel, tels que les systèmes traditionnels de médiation, les réseaux sociaux communautaires ou les instances coutumières qui, bien que non formalisés, répondent efficacement aux besoins de gouvernance responsable de l'eau souterraine.

Cette forme d'autosuffisance communautaire révèle que la population a développé ses propres capacités de résolution des problèmes, d'organisation collective et de prise de décision, créant un sentiment d'autonomie et d'efficacité qui génère naturellement de la satisfaction.

Enfin, ce paradoxe traduit des attentes différenciées vis-à-vis du mécanisme formel : contrairement aux modèles théoriques qui valorisent la formalisation institutionnelle, les populations autochtones de Keur Moussa semblaient privilégier le pragmatisme et l'efficacité des solutions locales, manifestant une préférence pour les approches flexibles et culturellement adaptées plutôt que pour les structures bureaucratiques standardisées.

Ainsi, la combinaison des données permet de conclure que la gouvernance responsable de l'eau souterraine repose autant sur des mécanismes formels (cadre fonctionnel, transparence, gestion des conflits, satisfaction) que sur des dynamiques relationnelles entre acteurs. Pour améliorer la participation et la fréquence des réunions, il est essentiel de renforcer l'accès à l'information et de développer un langage commun entre parties prenantes afin de dépasser les logiques de méfiance et favoriser un engagement collectif plus fort. L'analyse de la figure 5 montre que la transparence facilite la participation aux réunions de gestion de l'eau qui en retour donne de la satisfaction à travers des feedback positifs. De la même manière, la satisfaction est obtenue par la contribution de la transparence et la résolution des conflits. Dans la dimension de la participation, la fréquence des réunions peut amoindrir le manque d'implication des réunions qui influence négativement la gouvernance responsable de l'eau.

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

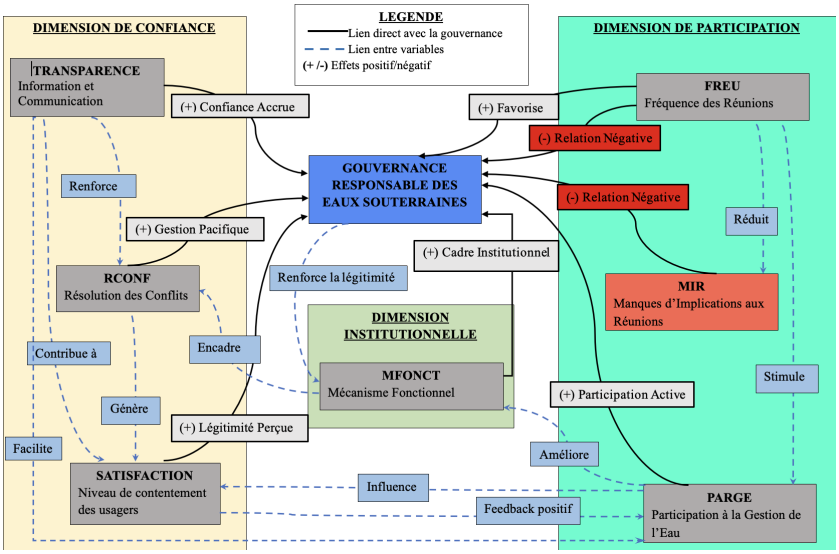


Fig. 5 : Facteurs d'Influences de la gouvernance responsable des eaux souterraines. Source : Auteur, 2025.

4 Discussion

4.1 Le CLE comme interfaces entre systèmes de gouvernance formel et informel

L'analyse des résultats suggère que les cadres de concertations sont perçus moins comme des instances de décisionnelles autonomes que comme des interfaces entre systèmes de gouvernance coexistant. Ils constituent des espaces de médiation (Brondizio & al., 2014 ; Mourey, 2018) où s'articulent, non sans tensions, les logiques étatiques descendants, les dynamiques communautaires ascendants et les influences transversales des usagers de l'eau.

Les cadres de concertations opèrent en effet, un travail de reformulation et d'ajustement mutuel entre différents registres normatifs, savoirs et intérêts. Leur efficacité dépend largement de leur capacité à établir des équivalences entre ces différents « mondes » et à construire des compromis acceptables pour les diverses parties prenantes. La multipartite du CLE est évidente dans la représentation harmonieuse des différentes parties prenantes favorisant ainsi un dialogue constant entre divers systèmes de valeurs, d'intérêts et méthodes de régulation.

Cette perspective permet de dépasser l'évaluation binaire (succès /échec) de ces dispositifs pour appréhender leur contribution à un processus graduel d'apprentissage collectif et d'hybridation institutionnelle.

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

4.2 Dispositifs (mécanismes) concurrents et construction d'une gouvernance hybride

Les résultats mettent en évidence la coexistence de sources de légitimité concurrentes entre les mécanismes (in)formels dans la gouvernance des eaux souterraines. Cette pluralité peut être source de blocages lorsque ces différentes légitimités s'opposent frontalement. Cependant, l'étude des sources met en évidence l'émergence d'une hybridation de la gouvernance publique de l'eau souterraine (El Meknassi Youssoufi & al., 2024), intégrant ces différentes sources d'autorités au sein d'arrangements institutionnels innovants. Ces configurations semblent particulièrement adaptées à la complexité des enjeux liés à l'eau souterraine, dont la gouvernance requiert à la fois expertise technique, ancrage social et capacité de coordination multi-niveaux.

Le cadre de concertation mentionné précédemment illustre cette hybridation, en formalisant des règles d'usage issues de la concertation entre les autorités administratives, coutumières et acteurs de l'eau.

4.3 Inégalités participatives et enjeux de représentation

La recherche confirme les observations des dispositifs participatifs et de l'action collective concernant les inégalités sociales dans les espaces de concertation (Garaudel, 2024). Les asymétries de pouvoir (Barnaud & al., 2017), des ressources et de compétences entre les acteurs se traduisent par des capacités à influencer les décisions et à faire valoir leurs intérêts.

Cependant, les résultats nuancent une vision purement pessimiste en mettant en lumière des dynamiques progressif de certains groupes marginalisés à travers leur participation aux cadres de concertations.

Ainsi, le CLE permet de réduire les asymétries de pouvoir entre les usagers, de favoriser une gouvernance partagée de la ressource et d'élaborer des règles acceptées collectivement, contribuant ainsi à passer d'une gestion fragmentée à une gouvernance collective et responsable de l'eau souterraine.

4.4 Vers un modèle intégrateur de gouvernance responsable et adaptative des eaux souterraines

Face aux incertitudes hydrogéologiques climatiques et socio-économiques caractérisant la zone des Niayes, l'étude suggère la pertinence d'un modèle de raccordement des cadres (Dewulf & al., 2011) de gouvernance responsable et adaptative des eaux souterraines. Ce paradigme, qui met l'accent sur l'apprentissage collectif, l'expérimentation et l'ajustement itératif des pratiques, semble particulièrement adapté à des contextes marqués par la complexité et l'incertitude. Les cadres de concertations pourraient constituer les piliers institutionnels d'une telle approche, à condition qu'ils évoluent vers davantage de flexibilité procédurale et réflexivité. Cela implique :

- le développement de suivi participatif des ressources hydriques combinant savoirs techniques et observations empiriques des usagers locaux ;
- l'instauration de mécanismes d'évaluation régulière des décisions et leurs impacts pour permettre des ajustements rapides ;

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

- la création d'espaces dédiés à l'expérimentation de nouvelles pratiques à échelles avant leur généralisation.

Cette perspective rejoint les travaux d'Oström (2010) sur les systèmes socio-écologiques complexes et son plaidoyer pour les approches polycentriques de gouvernance associant diverses échelles et modalités d'action. Elle invite à dépasser l'opposition stérile entre gestion étatique centralisée et autorégulation communautaire pour concevoir des arrangements institutionnels combinant ces différentes logiques selon les enjeux spécifiques à traiter.

5 Conclusion

Cette recherche a analysé le fonctionnement d'un cadre de concertation intercommunal, le CLE, dans la gouvernance responsable de l'eau souterraine des communes de Cayar, Diender et de Keur Moussa des Niayes. A travers une méthodologie de recherche alliant des données qualitatives et quantitatives, elle examine comment les dimensions socio-économiques, culturelles et institutionnelles influencent ce dispositif participatif.

Trois facteurs semblent particulièrement déterminants pour l'efficacité du CLE dans la promotion d'une gouvernance responsable de l'eau souterraine :

- sa capacité à intégrer les savoirs locaux et techniques ;
- son aptitude à équilibrer les différentes sources de légitimité ;
- sa faculté à articuler les différentes échelles de gouvernance (du local au national voire international).

Ces enseignements suggèrent plusieurs recommandations pratiques. Au niveau institutionnel, il apparait nécessaire de clarifier les compétences des différents acteurs afin d'améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'action publique. Il s'agit de définir précisément les rôles, mandats, obligations et champs d'action de chaque entité, en veillant à leur complémentarité plutôt qu'à leur concurrence. Cette démarche doit s'accompagner d'un renforcement des textes juridiques et des mécanismes de coordination interinstitutionnelle, pour garantir une articulation efficace entre les niveaux national, régional et local.

Pour le fonctionnement, des approches plus flexibles et adaptatives dans la conception et l'animation de ces instances favoriseraient une meilleure prise en compte des réalités locales et une participation plus équilibrée des différentes parties prenantes. L'étude insiste notamment sur la nécessité d'adopter des outils adaptatifs à chaque territoire, et de valoriser les savoirs locaux. Elle suggère aussi des leviers concrets pour dépasser les asymétries de pouvoir et renforcer l'inclusion des processus de gouvernance.

Sous l'angle théorique, cette étude contribue à enrichir la littérature sur la gouvernance portant sur la gestion participative des ressources en eau en contexte rural. En mobilisant la théorie des parties prenantes, elle propose une lecture renouvelée des cadres de concertation, non plus seulement comme des instruments de coordination, mais comme des arènes de légitimation, de co-construction des savoirs et de

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

médiation des intérêts. Elle met également en évidence les tensions entre logiques institutionnelles formelles et informelles, et entre pouvoirs asymétriques et dynamiques collaboratives, apportant une compréhension nuancée des mécanismes d'émergence de la gouvernance responsable.

Au niveau méthodologique, l'étude propose une approche combinée permettant de croiser les perceptions des parties prenantes avec l'analyse des dynamiques institutionnelles et territoriales. L'étude illustre également la pertinence de l'ancrage local et du recours à des études de cas contextualisées pour mieux saisir les enjeux de gouvernance des biens communs.

Toutefois, la recherche comporte quelques limites, notamment la focalisation sur un nombre restreint de communes qui ne permet pas, pleinement, d'appréhender les dynamiques à long terme. Entre autres limites, nous pouvons noter que les cadres sont principalement financés par des acteurs extérieurs (ONG, par exemple) pour son fonctionnement (activités d'animations) effectif.

En somme, si les cadres de concertation ne constituent pas une panacée face aux défis complexes de la gouvernance responsable des eaux souterraines, ils représentent néanmoins des laboratoires sociaux (Openlabs, Falabs, etc.) (Capdevila, 2017) où s'expérimentent de nouvelles formes de gouvernance et les acteurs « tirent un profit du partage de leurs connaissances et leur implication dans des processus collectifs d'innovation ».

Cette étude comporte des limites qui sont le :

- Manque d'informations auprès des Industriels et des agrobusiness (non implication dans le processus), de l'autorité administrative
- Nombre réduit des communes d'études dans la zone des Niayes
- Financement de ce cadre provient principalement des acteurs extérieurs (ONG, par exemple) pour son fonctionnement (activités d'animations) effectif.

Bibliographie

Anton, P. (2018). Manager des espaces de concertation dans le cadre d'un projet de transformation au sein d'une collectivité locale : Quels liens avec la satisfaction au travail, le changement et les comportements pro-sociaux ? : Question(s) de management, N° 21(2), 55-64. https://doi.org/10.3917/qdm.182.0055

Barnaud, C., d'Aquino, P., Daré, W., & Mathevet, R. (2017). Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : Expliciter et interroger les positionnements : Participations, N° 16(3), 137-166. https://doi.org/10.3917/parti.016.0137

Baron, C., & Maillefert, M. (2011). Une lecture institutionnaliste de la gouvernance de l'eau potable : Des terrains d'Afrique de l'Ouest francophone aux faits stylisés. Regions and Cohesion, 1(3), 7-33. https://doi.org/10.3167/reco.2011.010302

Baron, C., & Tidjani Alou, M. (2011a). L'accès à l'eau en Afrique subsaharienne : Au-delà des modèles, une pluralité d'innovations locales : Mondes en développement, n° 155(3), 7-22. https://doi.org/10.3917/med.155.0007

Baron, C., & Tidjani Alou, M. (2011b). L'accès à l'eau en Afrique subsaharienne : Au-delà des modèles, une pluralité d'innovations locales : Mondes en développement, n° 155(3), 7-22. https://doi.org/10.3917/med.155.0007

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064

Brondizio, E. S., Ostrom, E., & Young, O. R. (2014). Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : Le rôle du capital social : Management & Avenir, N° 65(7), 108-140. https://doi.org/10.3917/mav.065.0108

Capdevila, I. (2017). Une typologie d'espaces ouverts d'innovation basée sur les différents modes d'innovation et motivations à la participation : Gestion 2000, Volume 33(4), 93-115.https://doi.org/10.3917/g2000.333.0093

Carbonnel, A., & Philippe-Dussine, M.-P. (2013). Gouvernance des territoires pour un développement durable : Une analyse en termes de jeu et d'identité : Management & Avenir, N° 59(1), 139-156. https://doi.org/10.3917/mav.059.0139

Chabaud, D., & Maurand-Valet, A. (2016). Territoire, gouvernance et acteurs : 10 ans après les pôles de compétitivité : Gestion 2000, Volume 33(2), 5-14. https://doi.org/10.3917/g2000.332.0005

Chédotel, F., & Viviani, J.-L. (2016). Dynamiques et conditions des relations coopératives dans les réseaux. Revue Française de Gestion, 42(259), 71-81. https://doi.org/10.3166/rfg.2016.00079

Dewulf, A., Mancero, M., Cárdenas, G., & Sucozhañay, D. (2011). La fragmentation et le raccordement des cadres dans la gestion collaborative de l'eau : Une étude de cas sur la gestion des bassins hydrographiques dans le Sud de l'Équateur : Revue Internationale des Sciences Administratives, Vol. 77(1), 51-76. https://doi.org/10.3917/risa.771.0051

Edelenbos, J., & Teisman, G. R. (2011). Numéro spécial sur la gouvernance de l'eau : Prologue. La gouvernance de l'eau – les actions de l'État, entre la réalité de la fragmentation et le besoin d'intégration. Revue Internationale des Sciences Administratives, Vol. 77(1), 5-30. https://doi.org/10.3917/risa.771.0005

El Meknassi Youssoufi, E., Hammani, A., Kuper, M., & El Amrani, M. (2024). Surexploitation des eaux souterraines : La plaine de Berrechid en quête d'un changement de gouvernance. https://doi.org/10.60569/10-A1

Faysse, N., & Petit, O. (2012). CONVERGENT READINGS OF GROUNDWATER GOVERNANCE ? ENGAGING EXCHANGES BETWEEN DIFFERENT RESEARCH PERSPECTIVES. Irrigation and Drainage, 61(S1), 106-114. https://doi.org/10.1002/ird.1654 Garaudel2024Lesmta-organisationsentreralitsinter-organisationnellesetactoritorganisationnelle. (s. d.).

Leyronas, S., Rojat, D., Maurel, F., & Giraud, G. (2017). Un cadre d'analyse pour la gouvernance des ressources naturelles. Le cas des eaux souterraines : Revue d'économie du développement, Vol. 24(3), 129-148. https://doi.org/10.3917/edd.303.0129

Lockwood, M., Davidson, J., Curtis, A., Stratford, E., & Griffith, R. (2010). Governance Principles for Natural Resource Management. Society & Natural Resources, 23(10), 986-1001. https://doi.org/10.1080/08941920802178214

Martinet, A.-C. (2014). La multitude et la fluidité. Implications pour la stratégie. Revue française de gestion, 40(244), 53-72. https://doi.org/10.3166/rfg.244.53-72

Mounya, T., & Hamid, A. L. (s. d.). FRAGILITE ET GOUVERNANCE TERRITORIALE : QUELLE PERSPECTIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ? 3.

Mourey, D. (2018). Coordination et coopération des supply chains : Un processus dialogique, créatif et résistible qui s'accomplit chemin faisant. Revue Française de Gestion, 44(277), 125-141. https://doi.org/10.3166/rfg.2019.00295

Pérez, R., & Silva, F. (2014). Gestion des biens collectifs, capital social et auto-organisation : L'apport d'Elinor OSTROM à l'Economie sociale et solidaire : Management & Avenir, N° 65(7), 94-107. https://doi.org/10.3917/mav.065.0094

Teisman, G. R., & Edelenbos, J. (2011). La gouvernance de l'eau sous l'angle de la synchronisation des systèmes : Synthèse des enseignements empiriques et des théories de la complexité : Revue Internationale des Sciences Administratives, Vol. 77(1), 103-120. https://doi.org/10.3917/risa.771.0103

Touré, E. H. (2011). Les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles au Sénégal : Entre autonomisation et problème d'appropriation. VertigO, 11-1. https://doi.org/10.4000/vertigo.10863

Published in : BAH, Angélique Ngaha ; NDIAYE, Madické Mbodj ; SECK, Mariane (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. spécial - 2025. Gouvernance durable des terres agricoles en Afrique*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782487579064, doi : 10.17184/eac.9782487579064